

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 48 (1940)
Heft: 4

Artikel: L'Atlas des traditions populaires suisses
Autor: F.J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-37735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Atlas des traditions populaires suisses

L'article paru dans la *Gazette de Lausanne* du 28 avril 1940 et consacré à l'Atlas que se propose de publier la Société suisse des traditions populaires aura peut-être intéressé quelques-uns des lecteurs de la *Revue historique vaudoise*.

C'est à leur intention qu'on s'efforcera d'entrer ici quelque peu avant dans la technique de l'ouvrage en préparation. Comme les linguistes l'ont fait pour les mots, isolés ou en groupes, dans l'Atlas linguistique de France (A. L. F.), conçu par un de nos compatriotes, Jules Gilliéron, et l'Atlas linguistique Italie-Suisse méridionale (A. I. S.), monument de la science suisse dont deux savants éminents, MM. Jaberg de Berne et Jud de Zurich, vont achever la publication, les folkloristes établissent des cartes où certaines manifestations de la vie populaire sont représentées par des signes conventionnels dans l'espace qui leur est propre. Méthode particulièrement favorable à déceler les voies de pénétration, les influences, bref, toutes les forces pouvant agir sur nos us et coutumes et à en expliquer l'apparition, le déclin ou l'interpénétration.

L'Allemagne nous a devancés, publiant dans l'Atlas du folklore allemand les matériaux fournis par 20.000 points des territoires de langue allemande, à l'exception de la Suisse alémanique, où, déclinant certaines invites, on a préféré faire œuvre nationale, englobant les quatre régions linguistiques de notre pays. La malheureuse Pologne a déjà son Atlas de folklore et d'autres pays se proposent de suivre cet exemple.

Cette diversité des territoires linguistiques sera le caractère particulier de l'Atlas suisse. Grâce au concours de collaborateurs

bénévoles, la Société suisse des traditions populaires a déjà procédé à une enquête préliminaire et dispose d'environ 100.000 fiches. Ces matériaux très riches, mais provenant de régions réparties de façon inégale, permettront, avec d'autres relevés, de publier un ouvrage qui sera un tableau d'ensemble de la vie populaire suisse. L'Atlas en sera le complément, établi sur la base de relevés faits sur place, par des enquêteurs formés à cet ordre de recherches. La matière qu'embrasse le questionnaire est limitée à 150 points et un réseau, établi à l'avance, permet à chaque région d'être représentée sans qu'il y ait de lacune. 387 localités, le 13 % de toutes les communes suisses, seront donc touchées par l'enquête; ainsi, même dans la zone alpestre, chaque vallée sera représentée par une localité au moins.

Les huit enquêteurs, un pour le Tessin et la partie italienne des Grisons, deux pour la Suisse romande et 5 pour le reste du territoire, choisissent dans chacune des localités prévues un témoin et enregistrent ses réponses, transcrrites ensuite sur fiches et accompagnées, lorsque c'est indiqué, de dessins et de photographies.

Les directeurs des travaux classent ensuite ces fiches, servant à l'établissement des diverses cartes, qui offrent ainsi une image objective de l'extension spatiale de tel phénomène, telle coutume, tel usage à une époque donnée. Ces cartes, ne pouvant être faussées par aucune théorie préconçue, constituent des matériaux dont la valeur restera durable et qui poseront à la science des problèmes nouveaux.

L'une d'elles, établie à l'aide des résultats qu'a donnés la première enquête, est consacrée aux épouvantails dont on se sert pour intimider les enfants lorsqu'on veut obtenir d'eux la tranquillité ou l'obéissance. Deux types principaux se partagent le territoire suisse : les formes animales et les êtres démoniaques que la coutume et la légende nous donnent comme ayant été pris autrefois au sérieux.

Leur représentation graphique permet de saisir d'un coup d'œil leur coexistence dans certaines régions, l'étendue des aires occupées, l'expansion dans les territoires voisins, les voies

de pénétration. Ainsi l'aire suisse de certaines formes, celle de la chouette par exemple, se rattache à un territoire de l'Allemagne du sud ; la dame de nuit a également franchi la frontière, un lac ne formant nullement obstacle, en l'espèce celui de Constance.

La Suisse romande est provisoirement caractérisée par les apparitions revêtant la forme d'un animal, la plupart des témoins ayant indiqué comme épouvantails le loup garou, le loup et le renard. Ces données ne sont pas définitives et maint souvenir du lecteur pourrait déjà les compléter.

Dans le Jura bernois, en pays neuchâtelois et sur quelques rares points du canton de Vaud, ainsi qu'à Genève, on parle du Mano, terme ayant le sens d'épouvantail, fantôme, d'après le doyen Bridel et, selon PIERREHUMBERT, *Dictionnaire du parler neuchâtelois*, celui de croquemitaine.

A ce jour (21 mai 1940), 23 communes vaudoises ont fourni leur contribution, plus riche que les enquêteurs eux-mêmes ne s'y attendaient.

Certaines régions, il faut le reconnaître, n'ont su se défendre contre les influences du dehors et manquent décidément d'originalité ; ne voulant contrister personne, nous ne les désignerons pas. Du reste, les résultats négatifs ont aussi leur valeur pour la science. Même dans le voisinage de Lausanne, telle petite ville dont la population autochtone a réussi à former corps, garde des coutumes originales, tel trait particulier qui, par delà les siècles, la rattache à un lointain passé ; le 25 mars, à Lutry et Bex, usages rappelant l'Annonciation, fête si populaire jadis. Dans la Broye surtout, et au pied du Jura, d'Orbe à Grandson, les Brandons, antique hommage au soleil nouveau. Et la gracieuse fête de mai, fête des petiots, avec son couple couronné, célébrée encore dans maint village du Gros de Vaud et du pied du Jura, alors qu'ailleurs n'en subsiste qu'un souvenir.

Une des régions les plus caractéristiques est celle des Alpes, où l'on voit de façon frappante que les us et coutumes sont à l'image du pays. Le Pays d'Enhaut accuse plus d'un trait

commun avec le Gessenay voisin ; les Ormonts vont incessamment être explorés ; Bex, à la fois plaine et montagne, se rapproche par différents points de Château d'Oex.

Nous espérons en avoir dit assez pour montrer que l'initiative de la Société suisse des traditions populaires méritait l'appui accordé par l'autorité cantonale. L'intérêt éveillé dans différents milieux, l'accueil empressé fait presque partout à l'enquêteur, l'aide apportée par des témoins devenus bientôt des collaborateurs, prouvent qu'en pays vaudois beaucoup comprennent que ce qui nous rend chère la patrie, ce n'est pas seulement l'admirable cadre dans lequel la Providence nous a fait vivre, mais aussi toutes les formes que peut prendre notre vie lorsqu'elles sont saines, lorsqu'elles sont conformes au génie du lieu.

F. J.

A l'institut Pestalozzi en 1810

L'éminent historien genevois, M. Ed. Chapuisat a publié, dans le *Journal de Genève*, au mois d'août 1938, un article au sujet du voyage que le prince Charles de Clary, chambellan de l'empereur d'Autriche, fit en Suisse en 1810. Voici ce qu'il dit de la courte visite du prince à l'Institut Pestalozzi qui était alors dans sa période de grande prospérité.

Grand admirateur de la nature, le prince Clary est curieux de tous les mouvements de la pensée. Passant à Yverdon, il ne manque pas de rendre visite à Pestalozzi qui fait à ses yeux, comme Rousseau, figure de réformateur. Dans la lettre où il relate les impressions ressenties à l'île St-Pierre, il écrit aussi :